

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

de la commission chargée d'étudier le

PREAVIS NO 40 / 05

concernant

la réfection des infrastructures du Service des énergies à la rue de Gasparin, entre le cours du Buron et la rue d'Entremonts

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie deux fois, au Service des Energies de notre Ville, dans la composition suivante: Mesdames Heidi Botteron (excusée pour la 1^e session), Nathalie Saugy et Stéphanie Viquerat-Ehinger, ainsi que Messieurs François Chassot (excusé pour la 2^e session), Jean-Marc Cousin, Serge Lovey et Walter Muller, désigné et confirmé comme premier membre et rapporteur.

Messieurs Charles Forestier, municipal, et Pierre Siegrist, chef SEY, accompagnés lors de la 2^e session de M. Sandro Rosselet, chef de service STE, nous ont fourni toutes les informations techniques utiles et nécessaires, ce dont nous les remercions.

Préambule

D'après les archives communales, la rue Gasparin a été créée pendant la première moitié des années 30. Les conduites actuelles d'eau et de gaz ont été aménagées, en même temps que la chaussée et les trottoirs, en 1950. Lors de la dernière réfection de la rue, les conduites souterraines n'ont pas été renouvelées, ce qui veut dire que les conduites actuelles sont âgées de 55 ans.

Etat actuel des installations et projet des SEY

Les premiers ennuis techniques des conduites actuelles se sont annoncés au début des années 80, ils se sont poursuivis tout au long des années 90, et entre 2001 et 2004, au moins dix interventions d'urgence ont dû être effectuées, sur l'un ou l'autre des réseaux de distribution, causant plusieurs dizaines de milliers de Francs de coûts de génie civil, au-delà des frais d'appareillage et de main d'œuvre effectués par les SEY.

Par conséquent, les SEY nous proposent aujourd'hui de renouveler toutes les installations actuelles, afin de prévenir à d'autres interventions d'urgence.

Comme cette rue compte un grand nombre de branchements, d'un côté comme de l'autre, les SEY nous proposent, en accord avec les STE, de ne pas procéder à de nombreuses petites réparations, mais de profiter de la situation pour remettre à neuf toute la surface de la rue.

>>> *Pour plus de détails, veuillez consulter le "Préavis no 40" du 24 octobre 2005*

Session 1 du 15 novembre 2005:

M. Forestier nous résume la situation générale: 1°) *l'âge des conduites est de 55 ans. L'attente de vie normale de telles installations semble être d'environ 70 ans, dans les bons cas. Ces dernières années, de nombreuses interventions d'urgence ont été nécessaires, causant des frais considérables.* 2°) *deux services ne partagent pas le chantier: a) Cablecom, qui disposerait déjà des installations nécessaires, et b) les STE, pour les eaux usées et les eaux de surface: les conduites nécessaires existent déjà, elles sont en bon état, et en cas d'imprévu, une partie en serait même située en dehors du périmètre de la chaussée à refaire.* 3°) *Le début des travaux est prévu pour le printemps 2006; la durée des travaux serait de 6 mois, environ.*

M. Siegrist nous explique les détails techniques, depuis les conduites jusqu'au renouvellement de l'éclairage public, plus puissant et moins gourmand.

Votre commission comprend la nécessité et l'utilité du remplacement des installations techniques des SEY; pourtant, elle trouve trop élevé le montant prévu pour les travaux de génie civil, par rapport aux frais nets des SEY (environ 2 parts pour le génie civil, contre 1 part pour les travaux effectifs nécessaires).

Par conséquent, elle demande une 2^e session, avec le chef de service des STE, soit pour recalculer les coûts de la partie "génie civil" des travaux, soit pour justifier les chiffres qui figurent dans le devis.

Session 2 du 22 novembre 2005:

S'est joint à votre commission et aux spécialistes, M. Sandro Rosselet, chef des STE, pour nous soumettre tout détail désiré.

M. Forestier résume la situation et la position de votre commission, qui trouve le montant de Fr. 170'000.- trop élevé pour l'asphaltage d'une rue relativement petite.

En plus, il confirme que les prix du devis correspondent aux prix pratiqués sur le marché actuel, et que les postes sont correctement calculés.

Avant d'entrer dans les détails, M. Rosselet nous demande de corriger les deux points suivants du "Préavis 40":

1°) p. 3: le texte mentionne, au paragraphe 2, que la route et les trottoirs sont en état satisfaisant. CORRECTION: cette remarque est correcte, tant que l'on ne touche pas la surface. Pourtant, de légères dégradations sont déjà visibles. En plus, personne ne sait quelle situation les ouvriers rencontreront en-dessous de l'asphalte actuel (pas de rapports écrits)!

2°) p. 6, paragraphe 2: le projet à la rue d'Orbe n'est PAS "avorté", mais tout simplement *reporté*, pour des raisons techniques. En attendant, cette somme budgétée serait momentanément à disposition pour ce chantier-ci.

Après explication et précision de tout détail, M. Rosselet retient ceci: * la surface de la rue commence à montrer des signes de détérioration. Raisonnablement, l'on peut encore prévoir une durée de vie restante d'environ 5 à 7 ans.

* En posant les conduites, le coffrage (s'il y en a!) sera enlevé et désintégré à maints endroits. Une remise correcte de la "fondation", en un seul bloc, n'est pas parfaitement réalisable. Par là, une réparation en "raccourcissant" les pièces ouvertes, raccourcirait encore la durée de vie, et la réfection totale nous incombera bien vite, malgré les réparations conséquentes effectuées.

* Par contre, l'option préconisée devrait nous garantir une bonne qualité de la chaussée pour env. 30 ans. A longue vue, ce serait donc la meilleure solution.

* Le devis soumis prévoit des conditions peu favorables. Les frais effectifs ne devraient pas dépasser les montants demandés. Si les conditions réelles sont meilleures que prévues, le coût final en sera abaissé, par conséquent.

Conclusion

Au bout de la première séance, votre commission était convaincue du bien-fondé de la réfection des infrastructures du SEY. Par contre, elle était surprise du prix élevé de la partie "génie civil".

Lors de la 2^e séance, chiffres et explications du spécialiste à l'appui, elle trouve la mise à neuf de la chaussée judicieuse, d'autant plus que l'état actuel demanderait une réfection entière dans les 5 à 8 ans à venir (lors de réparations de la surface, encore plus vite!).

Suite aux explications données, la commission, à l'unanimité des membres présents, se rallie à l'avis des chefs de service et vous recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Votre commission trouve toutefois que les montants demandés dans ce genre de préavis sont en général confortablement estimés.

Pour la Commission